

VILLE DE CARCASSONNE

N° 23209

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE À DISPOSITION PAYANTE DE SALLES MUNICIPALES POUR LABORATOIRES COLOPLAST

Au vu de la demande formulée auprès de la Ville, j'ai décidé de mettre à disposition la salle municipale suivante pour

"LABORATOIRES COLOPLAST", représentée par Monsieur Jean-François MELON et dont le siège social est 38 rue Roger Salengro – 94 120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Salle de conférence et salle de réunion de l'ODEUM – 64 rue Antoine Marty à Carcassonne

Dates et horaires : Jeudi 12 octobre 2023 de 19h30 à 22h.

Objet : Soirée de formation pour les infirmières libérales

La présente mise à disposition est consentie à titre payant. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le présent contrat a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 2 août 2023

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230802-11681-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2023

Affichage : 11/08/2023